

Dénomination de l'autorité administrative compétente :
Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes

Fait à Charleville-Mézières, le 12 janvier 2015

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Organisation(s) syndicale(s) à l'origine de la demande de négociation préalable : SNUipp/FSU

Date du courrier invitant à la négociation préalable : 9 janvier 2015

Date/heure/lieu de la négociation : 12 janvier 2015 à 16 h 15 (préavis de grève du 3 février 2015)

I – Participants :

- Représentants des organisations syndicales représentatives concernées :

Sophie CZAMAR, Jérôme CLAD

- Représentants de l'administration :

Sylvie Beylac, Secrétaire générale de la DSDEN, Xavier Lémeret Chef de service

II – Revendications de la ou des organisation(s) syndicale(s) et réponses apportées par l'administration :

- Revendications de la ou des organisation(s) syndicale(s) :

- **La carte scolaire :**

Le report de la carte scolaire, à l'issue des élections départementales, va créer des difficultés dans le calendrier du mouvement. Cela entraînera notamment des nominations en toute fin d'année scolaire qui sont sources d'inquiétudes pour les enseignants et de difficultés pour la préparation de la rentrée.

Le SNUipp-FSU interroge l'administration sur la répartition des moyens selon les nouveaux critères (indicateur territorial et indicateur social) retenus par le ministère.

- **L'éducation prioritaire :**

Le SNUipp-FSU déplore le manque de transparence dans l'élaboration de la carte de l'éducation prioritaire.

Le SNUipp/FSU souhaiterait obtenir l'ensemble des indicateurs et des critères qui ont permis d'élaborer la carte de l'éducation prioritaire, pour notamment être en capacité de comparer les indicateurs pour les écoles.

Le SNUipp-FSU pense particulièrement aux écoles Mermoz et Mazarin de Rethel, et Résidence et Blanpain de Sedan.

- **La préparation du mouvement :**

Le SNUipp/FSU évoque une circulaire académique de juin 2014 transmis par ses collègues aubois concernant l'harmonisation académique du mouvement intra-départemental. Il s'interroge sur ce document alors que l'administration n'a pas répondu aux questions quant à l'avancement du projet depuis deux ans.

- **Le barème relatif à l'avancement :**

Le SNUipp/FSU rappelle sa volonté de mise en place d'un groupe de travail sur l'avancement. Il souhaite que le barème de l'avancement soit revu notamment concernant le coefficient 3 de la note qui est appliqué dans très peu de DSDEN. Le SNUipp/FSU évoque le cas d'un DASEN qui a retiré la note du barème d'avancement dans son département.

- **Les conditions de travail :**

- Le SNUipp/FSU évoque la réforme des rythmes scolaires et leur impact négatif sur la vie personnelle des enseignants. Il déplore que, de par cette réforme, de nombreuses animations pédagogiques ont lieu le mercredi après-midi, empiétant de fait sur leur temps libre. Dans ce sens sont évoquées aussi les difficultés engendrées par la multiplication des réunions pour beaucoup de collègues (notamment pour les directeurs d'écoles). Ces réunions occasionnent parfois de long temps de déplacement, notamment en milieu rural, préjudiciables à la vie personnelle de l'enseignant, et sont parfois signalées la veille pour le lendemain.
Concernant ce point, le SNUipp/FSU demande à ce que ces réunions soient mises en places à l'appui de convocations de l'administration, et non d'invitations. En effet sans convocation, aucun ordre de mission ne peut être généré dans l'application, avec des indemnités correspondantes systématisées.
- Le syndicat voudrait connaître la position de l'administration sur l'organisation du service des psychologues scolaires au niveau de 3 heures spécifiques de leur service hebdomadaire qu'ils souhaiteraient effectuer le mercredi matin.
- Concernant les remplaçants, le SNUipp/FSU s'interroge sur les dépassements possibles de leur service en fonction des différentes organisations horaires des écoles dans lesquelles ils interviennent. Un suivi de ces dépassement est-il prévu ? Le SNUipp demande qu'un bilan intermédiaire soit effectué.
- Dans le cadre de l'indemnité de frais de déplacement des stagiaires inscrits à l'ESPE, le SNUipp/FSU voudrait connaître le nombre de collègues ayant demandé à bénéficier d'un remboursement des frais réels plutôt que d'opter pour l'option d'indemnité mensuelle. Il souhaiterait que tous les intéressés puissent avoir une simulation de leur droit à indemnisation, afin d'être en mesure d'opter pour l'un ou l'autre régime.
- Le SNUipp/FSU regrette que la prime ECLAIR n'ait pas été versée de manière égale à l'ensemble des collègues pouvant en bénéficier, comme il en sera l'an prochain. Il déplore le caractère subjectif de cette prime et l'absence de transparence sur les critères d'attribution.
- Le Syndicat s'est étonné aussi de la mise en place de nouveaux imprimés d'autorisations d'absence qui, au lieu de simplifier la procédure, multiplie les documents. Il aurait souhaité, comme il avait été convenu en CAPD, qu'un seul imprimé soit utilisé pour toutes les demandes.
- Le SNUipp/FSU rappelle aussi les difficultés qu'il rencontre dans le cadre des droits syndicaux et plus particulièrement sur les RIS (Réunion d'Informations Syndicales), dont les modalités effectives d'exercice, à ce jour, ne sont pas clarifiées.
- Concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, ils déplorent des difficultés rencontrées dans le partage des locaux avec les collectivités territoriales.
- Le SNUipp/FSU, revient sur la problématique de l'annualisation des temps partiels « de droit » après congés de maternité, et signale que les collègues par crainte de se plaindre, préfèrent renoncer à leur droit.

- Réponses de l'administration :

• **La carte scolaire :**

L'administration est consciente des difficultés que cela va entraîner pour les enseignants ainsi que pour les services de la DSDEN

• **L'éducation prioritaire :**

L'administration signale que la détermination pour les écoles de certains indicateurs implique un travail considérable pour les services de la DEE, et notamment dans certains cas où une analyse individuelle des élèves est nécessaire. Ces recherches de données pour l'ensemble des écoles n'ont donc pas pu être réalisées pour l'ensemble des écoles et communiquées lors des instances qui ont travaillé sur cette question. Il conviendra d'interroger les services de la DEE sur la faisabilité à terme d'une telle étude.

• **La préparation du mouvement :**

L'administration n'a pas reçu à ce jour d'informations sur l'harmonisation académique des mouvements intra-départementaux. Elle interrogera les services académiques à ce sujet.

• **Le barème relatif à l'avancement :**

L'administration précise que la tenue d'un groupe de travail a été actée pour préparer l'avancement de l'année prochaine, probablement au début de la prochaine année scolaire.

• **Les conditions de travail :**

L'administration est consciente que la mise en place de nombreuses réformes, dont celle des rythmes scolaires crée la nécessité de temps de concertations inhérents au démarrage et au suivi de nouveaux dispositifs. La possibilité d'établir des convocations sera étudiée.

Concernant les dépassements de services des enseignants remplaçants, l'application de gestion du remplacement ARIA, en prévoit un suivi. Il sera réalisé par les services des IEN.

Un seul PEFS a demandé à bénéficier d'un remboursement sur la base des frais réels. Les stagiaires qui souhaitent une estimation de leurs droits sont invités à se rapprocher de la DRH. Il convient néanmoins de vérifier les délais dans lesquels ils ont la possibilité d'opter pour telle ou telle modalité d'indemnisation.

Les autres revendications seront portées à la connaissance de Monsieur Dutot, Inspecteur d'Académie DASEN des Ardennes.

Le SNUipp/FSU, informe qu'il n'est pas en mesure d'assister à une deuxième réunion en présence de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, et Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale adjointe, qui est proposée par l'administration avant la fin de la période négociation préalable, il souhaite qu'une nouvelle audience leur soit accordée dans les quinze jours à venir.

III – **Conclusions de la négociation :**

- **Les points d'accord :**

Les difficultés qu'entraîneront les élections sur les opérations de carte scolaire et de mouvement.

La mise en place d'un groupe de travail pour l'avancement.

La possibilité pour les stagiaires le cas échéant de se rapprocher des services de la DRH pour évaluation de leurs droits

Signature de l'autorité administrative
compétente



Signature des représentants syndicaux

